

ÉDITO

Stratégie FCBA 2008-2011

Afin de bâtir la stratégie du nouvel Institut technologique issu de la fusion, les 4 Comités stratégiques de FCBA représentant ses grands secteurs d'activités ont travaillé activement :

- ♦ Forêt (Biotechnologies / Sylviculture) ;
- ♦ Panneaux, Pâte à papier, Scierie, Exploitation forestière, Emballage (Première Transformation, Approvisionnement) ;
- ♦ Industries Bois Construction (dont préservation) ;
- ♦ Ameublement.

Ces comités stratégiques, composés de chefs d'entreprises leaders d'opinion et porteurs d'une vision prospective de leur secteur, sont présidés par un membre du bureau du Conseil d'Administration.

Réunis pour la première fois les 3 et 4 octobre 2007 lors d'un séminaire, les membres des comités ont exprimé par secteur, leurs préoccupations et leurs attentes majeures :

- ♦ Anticiper les attentes des consommateurs et des citoyens,
- ♦ Renforcer la compétitivité industrielle,
- ♦ Relever les défis énergétiques,
- ♦ Favoriser le développement de l'utilisation du bois.

Un deuxième séminaire s'est tenu le 20 février 2008 pour analyser les synthèses des travaux d'octobre 2007, valider les discussions sectorielles et travailler sur les thèmes majeurs intersectoriels.

Enfin, le Conseil d'Administration a arrêté la stratégie lors de sa séance du 27 mars 2008.

Ainsi, l'institut technologique FCBA s'engage-t-il, dans une logique de développement durable, sur neuf objectifs stratégiques suivants, citons :

Les objectifs génériques :

1. Accompagner les entreprises du secteur dans leur politique d'innovation,
2. Renforcer la recherche, partager les connaissances et ouvrir davantage le centre sur l'extérieur en développant les partenariats tant en France qu'à l'international,
3. Conforter les dimensions « bio-ressources », « bio-process », « bio-matériaux », « bio-carbone », « biocarburants » du secteur en renforçant les approches « environnement / santé ».

Les objectifs sectoriels :

4. Aider à l'émergence d'un projet forestier interprofessionnel centré sur des forêts gérées durablement, à vocation productive, attractives aux investissements et supports de territoires compétitifs,
5. Accroître la performance des différents maillons du secteur pour récolter plus et mieux valoriser la ressource en agissant sur l'approvisionnement, l'outil industriel, les produits et le potentiel humain,
6. Développer l'utilisation du bois, de la cellulose et de leurs dérivés dans les produits de consommation et dans la construction en répondant aux évolutions sociétales
7. Accompagner les professionnels de l'ameublement engagés dans leur troisième projet sectoriel par l'obtention d'avantages concurrentiels différenciés.

Auxquels s'ajoutent deux objectifs internes.

Neuf objectifs donc pour renforcer la compétitivité des entreprises françaises face à la mondialisation et à la concurrence inter-matériaux tout en développant la mobilisation et l'utilisation du bois et des fibres dans un contexte économique délicat. Cette stratégie est intégrée dans le Contrat de Performance de FCBA signé par MM. Les Ministres BARNIER et CHATEL le 22 juillet 2008.

La Direction générale et votre chargé de profession, Serge Le Nevé, se tiennent à la disposition de vos organisations professionnelles ou de vous-même pour préciser ces éléments.

Marquage CE des parquets, nouveau référentiel

Après bien des allers et retours, entre la Commission de normalisation européenne des parquets et le consultant du CEN, un accord a été trouvé sur le contenu - demandé par la commission de normalisation - de l'amendement de la norme NF EN 14342.

Le nouveau texte intégrant l'amendement « NF EN 14342+A1 » est paru en août 2008 pour prendre effet le 2 août 2008. **Il est donc en vigueur.**

Il comporte nombre de modifications dont les principales sont les suivantes :

- ◆ Extension du domaine d'application aux lamelles sur chant (EN 14761)
- ◆ Résistance à la rupture exprimée en « charge maximale caractéristique » sous charge ponctuelle, l'entre-axe devant être précisé.
- ◆ Glissance mesurée selon l'essai spécifique aux sols bois, défini

Marquage CE des lambris et bardages

La norme NF EN 14915 traitant du marquage CE des lambris et bardages est sortie en novembre 2006. Sa parution a été suivie de l'arrêté du 20 juillet 2007, complété d'un avis fixant, entre autres, la date du **marquage CE obligatoire** de tous ces produits, **au 1er juin 2008**, qu'ils soient fabriqués en France ou importés.

Rappelons que les fabricants et importateurs qui ne respecteraient pas cette règle s'exposent à être inquiétés par les services de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes... et que nous avons eu connaissance que cela est déjà arrivé sur des produits voisins.

A noter d'autre part qu'une ambiguïté subsiste en ce qui concerne le marquage des produits finis en

dans le CEN/TS 15676 et il n'est plus nécessaire de faire un essai à chaque fois que le subjectile change...ouf !

- ◆ Marquage clairement précisé : sur le produit, **ou** sur une étiquette, **ou** sur l'emballage, **ou**... le choix est mis en évidence.
- ◆ Introduction du système d'attestation de conformité 1 (équivalent à une certification) pour les produits dont le processus de fabrication améliore le classement de réaction au feu...
- ◆ Disparition pour le fabricant, en accompagnement du marquage CE de s'identifier en clair avec son adresse.

Il est certain que ce document apporte des améliorations substantielles par rapport au précédent. Il reste cependant encore largement perfectible... Une nouvelle version (la dernière ?) est ainsi en préparation et sortira dans quelques temps. En attendant, bon marquage CE !

Contact FCBA :

Claude Monnier - Tél. : 05 56 43 63 59
Mél : claudemonnier@fcba.fr

usine. En effet, le domaine d'application de la norme NF EN 14915 ne les cite pas clairement, mais ne les exclut pas non plus...

Par contre les trois normes

« produits » auxquelles la norme harmonisée fait explicitement référence couvrent bien les produits finis en usine, mais sans que les caractéristiques de leurs finitions ne soient traitées par ces normes. L'Avis français, quant à lui, exclut clairement du marquage CE les produits finis en usine stipulant « Ils peuvent être traités mais ne sont pas revêtus de produits de finition (vernis, peintures, lasures...) ».

Il est certain que cette position ne fait pas l'unanimité en Europe. Des démarches sont actuellement entreprises pour clarifier la situation et faire en sorte qu'en Europe on accorde nos violons !

Contact FCBA : Claude Monnier

Agenda

La prochaine commission professionnelle « revêtements de sols et murs » aura lieu le 3 décembre 2008 à FCBA Paris.

Salon BOBAT

La prochaine édition aura lieu du **5 au 8 novembre** à Paris Nord Villepinte et réunira sous un seul toit « l'offre bois en matière de construction, structure, équipements, agencement, décoration, accessoires... », afin de mettre en relation fournisseurs de solutions bois et prescripteurs, architectes, artisans, charpentiers, menuisiers, poseurs, négociants, donneurs d'ordres, etc... Pour en savoir plus, consultez le site : <http://www.bobat.fr/fr/index.php>

A noter

Un CPT pour les revêtements de sols stratifiés

Depuis qu'ils sont apparus sur le marché, les revêtements de sols stratifiés posés en France s'appuient sur le DTU 51.11 - relatif aux parquets contrecollés posés en flottant - pour fixer leurs règles de l'art en matière de mise en œuvre.

Les Avis Techniques de ces produits, pour ceux qui en avaient un, faisaient d'ailleurs explicitement référence à ce document...

Les spécificités de ces revêtements ont conduit le CSTB, avec le concours de FCBA et des professionnels, à élaborer pour eux, un Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) équivalent des DTU dévolus aux produits traditionnels.

Ce document est maintenant publié. Nul doute qu'il intéressera les poseurs de ces revêtements de sol qui occupent aujourd'hui une part significative du marché.

Contact FCBA : Claude Monnier

Consultation des brèves

Nous vous invitons à aller consulter les dernières brèves Parquet lambris mais aussi celles des professions Adjuvants, Panneaux, Menuiserie, Charpente Ossature, Durabilité et Préservation sur notre site Internet : www.ctba.fr/5_bois_construction/index.php?rub=breves